

Déclaration de la délégation CGT au groupe de travail « Pénibilité » dans les métiers de l'Exploitation le 21 janvier 2008

Monsieur le Président,

Avant d'entrer dans le débat de ce groupe de travail spécifique, la Fédération CGT des cheminots souhaite faire quelques rappels sur le contexte et sur les attentes exprimées par les cheminots sur le dossier des retraites.

Tout d'abord, nous ne devons pas perdre de vue que les négociations qui se poursuivent en 2008 sont en lien direct avec les mobilisations exceptionnelles qui se sont exprimées le 18 octobre et pendant l'action reconductible à partir du 13 novembre 2007. C'est grâce à ces actions que le contenu de la réforme des régimes spéciaux que voulait imposer le Président de la République et son Gouvernement, n'est pas celui prévu initialement.

Si la CGT mesure ce qui a pu évoluer sous la pression de la mobilisation, il n'en reste pas moins que le désaccord demeure sur le contenu d'une réforme qui entérine une régression sociale. Comme la CGT vous l'a exprimé à maintes reprises : le compte n'y est pas !

C'est dans ce contexte que la CGT aborde les négociations sur la prise en compte de la pénibilité du travail, avec l'objectif de faire prendre en compte les spécificités des métiers de cheminots, qui sont en lien avec les contraintes de la continuité du service public de transport des voyageurs et des marchandises. Dans la continuité de ce que nous avons impulsé depuis le début de l'action sur les régimes spéciaux, la CGT continuera à placer les négociations sur la pénibilité sous la pression revendicative des cheminots. Cette continuité revendicative concerne aussi l'avenir du Fret SNCF, le service public, l'emploi et les salaires. La manifestation nationale unitaire de demain à Paris sera une nouvelle étape de mobilisation commune aux cheminots, aux gaziers électriciens et aux salariés de la RATP.

Toujours sur le contexte de cette réunion, la CGT souhaite préciser le périmètre retenu pour la négociation d'aujourd'hui. Ces propos sont donc à l'attention particulière de la Direction RH de l'entreprise. Comme cela avait été acté lors de la Table Ronde du 14 décembre 2007 et reprécisé dans la réunion de méthode du 14 janvier 2008, les négociations sur la pénibilité dans les différents métiers s'abordent dans des groupes de travail spécifiques dont le périmètre est celui des fonctions. Pour notre réunion d'aujourd'hui, il s'agit bien des métiers de l'Exploitation qui comprennent les agents de la filière Transport Mouvement travaillant pour le compte de l'activité Infrastructure, des activités voyageurs et de l'activité Fret et les agents de la filière Commerciale avec ses deux spécialités Voyageurs et Fret.

Il est donc exclu pour la Fédération CGT des cheminots de limiter le débat, comme vous voulez l'imposer semble-t-il, au seul périmètre des agents de la filière Transport Mouvement travaillant pour le compte de l'Infrastructure.

Si nous reconnaissons que la multiplicité des situations de travail à l'Exploitation peut rendre l'exercice difficile dans un seul groupe de travail sur la pénibilité dans les métiers de cette fonction, nous excluons totalement de nous enfermer dans une négociation par activité. Il serait par ailleurs parfaitement irréaliste de vouloir aborder, dans un groupe de travail transverse, des métiers aussi différents que conducteur de locotracteur, agent commercial voyageurs travaillant à la vente de billets ou dans un chantier escale, agent manœuvre travaillant pour la produit train ou dans un triage, agent de la SUGE, agent dans un bureau administratif, infirmière ou assistante sociale.

La Fédération CGT des cheminots vous demande donc de respecter les engagements qui ont été pris lors des Tables Rondes des 14 décembre et 14 janvier dernier. Si nous pouvons comprendre que travailler sur l'ensemble des métiers de l'Exploitation puisse être ardu dans un seul groupe de travail, rien n'interdit de réaliser plusieurs réunions pour aborder complètement le sujet. Nous vous rappelons que la Direction de l'Infrastructure est chargée du pilotage de la filière Transport Mouvement. Cette disposition, actée en son temps par le Président Gallois, avait pour objectif de redonner une cohérence de gestion à une filière qui travaille pour l'ensemble des activités de l'entreprise. Le moins que vous puissiez faire serait donc de respecter ce principe de pilotage par l'Infrastructure et de la faire assister par des représentants des activités utilisatrices de la filière. Cette même configuration pourrait par ailleurs être retenue pour les réunions abordant les métiers de la filière commerciale puisque là aussi, trois branches de l'entreprise emploient les deux spécialités de cette filière (VFE, Proximité, Fret).

Pour aborder maintenant le contenu même de la négociation sur la pénibilité des métiers, la CGT considère que le premier critère à prendre en compte est la contrainte inhérente à la continuité du service public. C'est précisément pour cette raison qu'existe un régime spécial de retraite pour les cheminots SNCF. Si le pouvoir en place a voulu unilatéralement modifier les critères permettant cette reconnaissance par un départ en retraite anticipé, les contraintes du service public sont toujours le quotidien des cheminots.

La CGT souhaite réaffirmer que nombre de situations de travail tirent leur facteur de pénibilité de la mauvaise organisation de la production, de surcharge de travail générée par le manque d'effectifs, des situations dégradées imputables aux manques d'investissements ou du stress porté par la pression managériale. Avant d'entrer dans un débat sur les compensations à envisager sur l'impact négatif pour la santé de ce type de situation de travail, la CGT réaffirme le rôle que doivent jouer les structures HSCT de l'entreprise pour changer la donne durablement. Cependant, les contraintes inhérentes au service public de transport font que des pénibilités subsisteront, ce qui justifie les présentes négociations.

Voici quelques situations de travail qui à notre sens méritent un examen particulier pour les métiers de l'Exploitation :

- Comme pour les autres métiers, la prise en compte du travail posté, en horaires décalés et le week-end, est bien évidemment ce qui arrive en premier lieu pour la remise en cause des rythmes biologiques de salariés, mais aussi pour son impact sur la vie familiale et sociale.
- Le stress généré par les situations de travail est aussi vécu comme une pénibilité importante avec pour origine le face à face avec les usagers, notamment lors des situations perturbées, mais aussi à l'occasion des surcharges d'activités lors des pointes journalières, hebdomadaires, mensuelles ou lors des grands départs.

- La pénibilité physique est aussi identifiée comme importante dans les métiers de l'Exploitation, particulièrement pour les agents de manœuvre qui cumulent efforts physiques, travail à l'extérieur quelles que soient les conditions climatiques et travail posté. On retrouve aussi cette pénibilité chez les agents d'accueil (équipes Escalé) qui ont moins de contraintes physiques mais qui ont la pression du contact avec les usagers. Le travail sur écran est aussi une situation de travail à prendre en compte dans la pénibilité physique sachant que pratiquement tous les postes sont concernés par cette technologie avec une fréquence et une intensité variable.
- Nous avons aussi identifié la pénibilité psychologique dans les situations de travail isolé (postes d'aiguillage), dans des milieux confinés (gares souterraines) ou la charge mentale liée à la responsabilité de la sécurité des circulations ou au maniement des valeurs (guichets, caisses principales).
- Un focus particulier peut être aussi réalisé sur les agents de réserve des EEx qui sont confrontés à l'absence de prévisibilité de leur emploi du temps et à des déplacements pour ceux qui interviennent sur plusieurs gares (situation qui se généralise avec le cloisonnement de la production par activité).

Nous souhaitons que le débat spécifique sur les conditions de travail remette en exergue le fait que ces contraintes qui pèsent sur la santé et les conditions de vie des cheminots génèrent des compensations pouvant être de plusieurs natures. Elles peuvent être sur la durée journalière, hebdomadaire ou annuelle du travail, elles peuvent être financières pour compenser les contraintes sociales du travail du week end ou des jours fériés, elles peuvent enfin générer des bonifications permettant d'avancer l'âge de départ en retraite.

Voilà, Monsieur le Président, dans quel état d'esprit la CGT souhaite aborder ce groupe de travail en vous rappelant que les cheminots sont très attentifs à ce qui sortira de ces négociations. C'est pour cela qu'ils seront demain dans les rues de la capitale avec les salariés de la RATP et d'EDF / GDF.

Montreuil, le 21 janvier 2008